MM. Mattey et Lavelle

Pl. unique

617,314

Fig.1

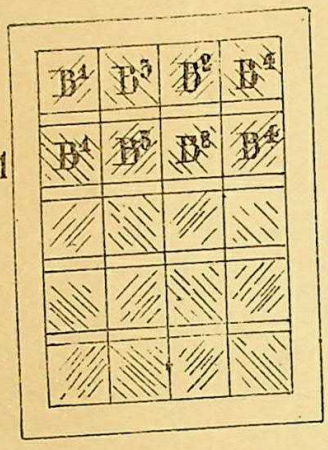

Fig.3

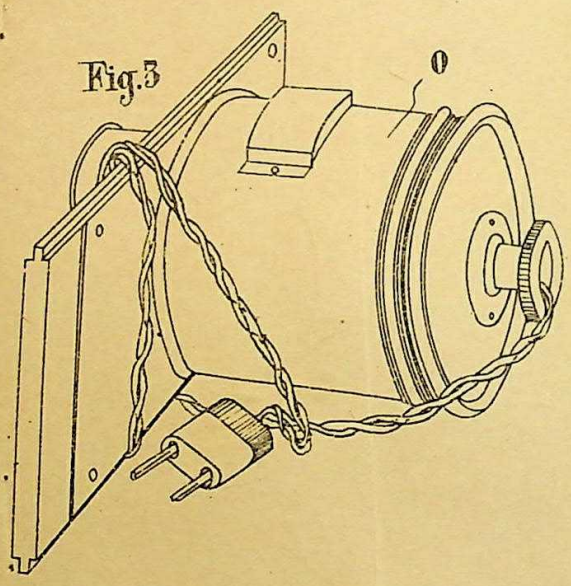

Fig. 4

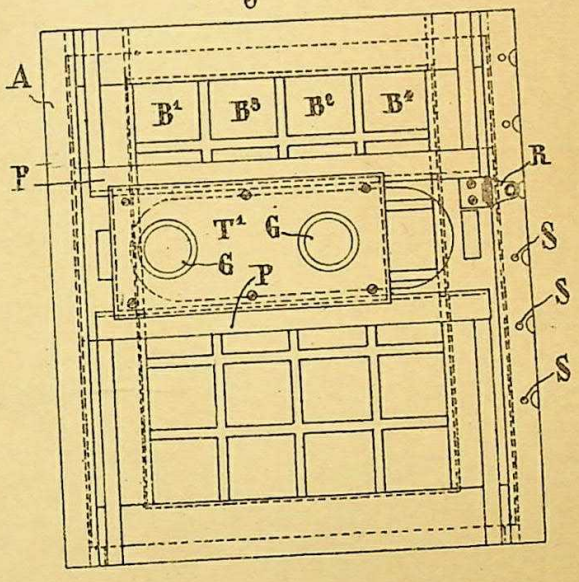

Fig. 5

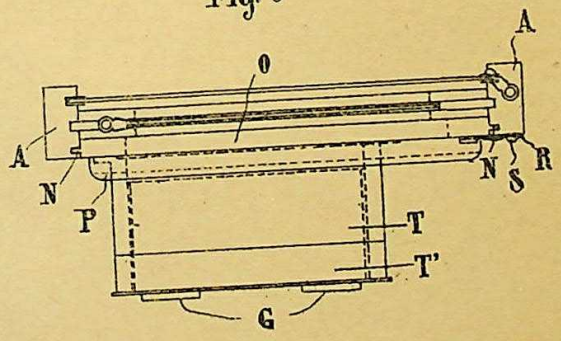

359/468 AU 257 42702
FR 0617514
FEB 1927

FRENCH
-1927-02

617, 514

N° 617.514

Fig. 2

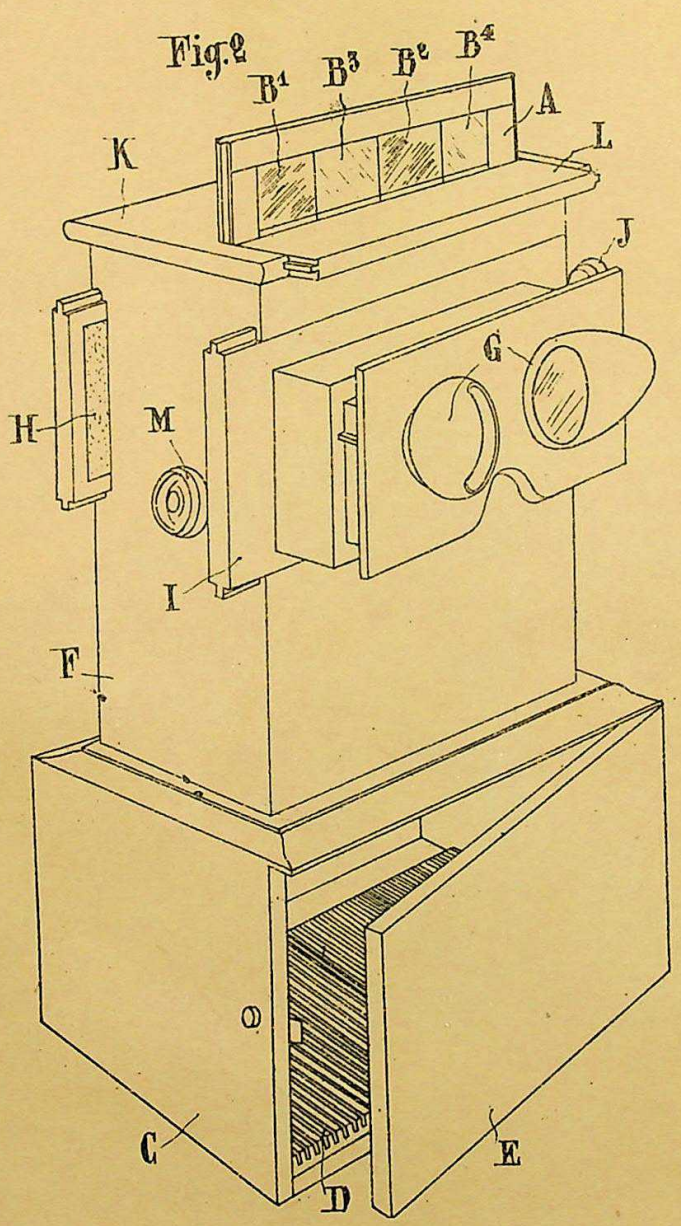

359/468

O.L

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. XII. — Cl. 2. N° 617.514

Procédé pour le tirage de vues stéréoscopiques et appareil pour regarder ou projeter ces vues.

MM. Albert-Georges MATTEY et Louis-Jean LAVELLE résidant en France (Seine).

Demandé le 14 juin 1926, à 15h 54m, à Paris.
Délivré le 20 novembre 1926. — Publié le 21 février 1927.

(2 demandes de brevet et de brevet de perfectionnement déposées en Belgique: brevet, le 27 août 1925; brevet de perfectionnement, le 15 février 1926. — Déclaration des déposants.)

La présente invention a pour objet un procédé de tirage de vues stéréoscopiques qui consiste, — en vue d'utiliser entièrement la surface sensible des plaques ou pellicules, et notamment de celles de moyen ou grand format, — à impressionner ces dernières, de façon que les vues, convenablement écartées, soient alternées deux par deux horizontalement.

L'invention a également pour objet un appareil permettant de regarder les vues prises dans de telles conditions, et caractérisé, dans une de ses formes d'exécution possibles, en ce que les oculaires dont il est muni, sont montés sur un volet pouvant se déplacer latéralement, et permettant de placer horizontalement lesdits oculaires en regard de chacune des paires de vues alternées; le déplacement, dans le sens vertical de la plaque ou pellicule portant lesdites vues, étant réalisé au moyen de crémaillères et de pignons dentés ou par tout autre moyen capable d'actionner le châssis sur lequel cette plaque ou pellicule est adaptée.

Dans une variante, le porte-oculaires est monté sur un volet sur lequel il peut se déplacer horizontalement et ce volet est monté sur le châssis porte-plaque ou pellicule, de façon à pouvoir se déplacer verticalement par rapport à lui. La combinaison de ces déplacements dans le sens horizontal et vertical, permet d'amener les oculaires en regard de chacune des paires de vues alternées de l'une ou l'autre des rangées de vues considérées verticalement et ce, sans avoir à déplacer le châssis sur lequel est adaptée la plaque ou pellicule qui porte ces vues. Des moyens sont prévus pour immobiliser le volet dans la position voulue pour chaque paire de vues horizontales. Dans ce dispositif, le porte-oculaires est formé de deux parties dont l'une peut coulisser par rapport à l'autre, en vue de réaliser la mise au point des oculaires.

Sur le dessin annexé, à titre d'exemple:

La figure 1 montre, pour fixer les idées, une plaque impressionnée suivant l'invention et comportant, à titre indicatif, deux rangées verticales de vues.

La figure 2 montre, en perspective, une forme de réalisation de l'appareil susvisé.

La figure 3 est également une vue en perspective montrant un dispositif de projection pouvant être adapté sur l'appareil.

La figure 4 est une vue en élévation de la variante du porte-oculaires à laquelle on s'est référé plus haut.

La figure 5 est une vue en plan par dessus de la figure 4.

Prix du fascicule : 5 francs.

Sur la figure 1, B^1 et B^2 sont les paires de vues de la plaque superposée côté gauche, et B^3 et B^4, les paires de vues du côté droit.

L'appareil représenté sur les figures 2 comporte un coffret C muni de raînures D ou autres dispositifs appropriés, pour recevoir et maintenir en place un certain nombre de plaques. E désigne la porte de ce coffret.

Ledit coffret est surmonté d'un deuxième coffret F, muni, sur sa face postérieure, d'un verre dépoli amovible H, et sur sa face antérieure, de deux oculaires réglables G, fixés sur un tiroir monté à glissière et pouvant coulisser à droite et à gauche, d'une quantité correspondant à l'écartement des vues B^1 et B^2 ou B^3 et B^4 de la plaque; des butées intérieures limitent les déplacements de ce tiroir.

J est un bouton moleté pour le réglage en position des oculaires.

Le dessus K du coffret F est muni d'un tiroir à glissière L pouvant être amené vers l'avant, comme indiqué sur la figure 2 et former une ouverture de largeur appropriée, pour le passage du châssis A, dans lequel est adaptée la plaque à regarder.

Ce châssis A, est muni, sur chacun de ses côtés verticaux, d'une crémaillère permettant son déplacement au moyen de deux pignons dentés, montés sur un axe commun que l'on peut faire tourner au moyen d'un bouton moleté M.

Il est facile de comprendre que lorsqu'on voudra regarder les vues B^1 et B^2, il suffira de déplacer les oculaires vers la gauche et de regarder les différentes vues superposées par paires en faisant déplacer le châssis au moyen d'un bouton M. Pour voir les vues de droite, on déplacera les oculaires vers la droite.

Il est à remarquer que lorsque l'appareil n'est pas utilisé et que le châssis est logé à l'intérieur du coffret F, il est possible de faire coulisser le tiroir L et de fermer ainsi entièrement le dessus du couvercle K.

Si on le désire, le verre dépoli H, peut être remplacé par un dispositif de projection tel que celui représenté en O, sur la figure 3.

Le dispositif porte-oculaire des figures 4 et 5 comporte un châssis A sur lequel se place la plaque ou pellicule dont on veut regarder les vues alternées deux par deux, horizontalement, B^1, B^2 et B^3, B^4, mais, au lieu d'être mobile verticalement, comme dans le cas de la figure 2, ce châssis est fixe.

Pour pouvoir faire occuper aux oculaires les positions permettant de regarder les vues dans les conditions exposées au début de ce mémoire, on utilise un dispositif permettant de les déplacer horizontalement et verticalement.

A cet effet le châssis A comporte, sur ses montants, deux glissières N dans lesquelles sont engagées des languettes de forme correspondante, portées latéralement par un volet O qui peut, par suite être déplacé verticalement.

Ce volet comporte deux glissières horizontales P, dans lesquelles peut coulisser le porte-oculaires. Ce porte-oculaires est en deux parties: l'une T fixée dans les glissières P, l'autre T^1 pouvant coulisser à l'intérieur de la précédente. Cette disposition permet de réaliser la mise au point des oculaires G.

Pour regarder les vues B^1, B^2, le porte-oculaires est placé sur la gauche du châssis A et pour regarder les vues B^3, B^4, il est déplacé sur la droite; dans les deux cas, la série des vues superposées est regardée en déplaçant verticalement le volet O par rapport au châssis A.

Il est à remarquer qu'un dispositif approprié tel par exemple une lamelle à ressort R solidaire du volet O avec des saillies S convenablement espacées prévues sur le châssis A, permet d'immobiliser ce volet O aux positions voulues.

Bien entendu les dispositifs que l'on vient de décrire pourront recevoir toutes modifications constructives sans sortir pour cela du cadre de l'invention.

RÉSUMÉ :

1° Un procédé de tirage de vues stéréoscopiques, consistant, en vue d'utiliser entièrement la surface sensible des plaques ou pellicules à impressionner ces dernières, de façon telle que les vues convenablement écartées soient alternées deux par deux horizontalement.

2° Un stéréoscope pour vues stéréoscopiques établies d'après le procédé suivant 1°, essentiellement caractérisé en ce que les oculaires sont montés sur un volet mobile permettant de déplacer latéralement les dits oculaires, en vue de les amener, la série des vues

superposées, d'un côté de la plaque ou pellicule étant épuisée, dans une position correspondant à la série de vues adjacente à la précédente, le déplacement desdites vues dans le sens vertical, étant réalisé au moyen de crémaillères et de pignons dentés ou par tout autre moyen actionnant le châssis sur lequel la plaque ou pellicule est adaptée.

3° Variante dans laquelle le porte-oculaires est monté sur un volet sur lequel il peut se déplacer horizontalement, ledit volet étant monté sur le châssis porte-plaque ou pellicule et pouvant se déplacer verticalement par rapport à lui; la combinaison de ces déplacements dans les sens horizontal et vertical permettant d'amener les oculaires en regard de chacune des paires de vues alternées de l'une ou l'autre des rangées des vues considérées verticalement et ce, sans avoir à déplacer le châssis sur lequel est adaptée la plaque ou pellicule qui porte ces vues ; des moyens étant prévus pour immobiliser le volet dans la position voulue pour chaque paire de vues horizontales.

4° Dans le dispositif suivant 1° et 2°, le fait que :

a) Le verre dépoli habituel peut être remplacé par un dispositif de projection approprié ;

b) La partie inférieure de l'appareil est aménagée pour recevoir des plaques ou pellicules impressionnées.

5° Dans le dispositif suivant 1°, la disposition sur le dessus ou couvercle, d'une partie mobile destinée à permettre le passage du châssis porte-plaque et la fermeture du dit couvercle, lorsqu'on n'utilise pas l'appareil.

6° Dans la variante suivant 3°, le fait que le porte-oculiares est formé de deux parties, dont l'une peut coulisser par rapport à l'autre, ce dispositif permettant la mise au point des oculaires.

A.-G. MATTEY ET L.-J. LAVELLE.

Par procuration :

Cabinet J. BONNET-THIRION.

Pour la vente des fascicules, s'adresser à l'IMPRIMERIE NATIONALE, 27, rue de la Convention, Paris (15e).